



DIRECTION DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Avis aux médias

68^{ème} Session ordinaire de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP)

Convoquée en vertu de l'article 64(2) de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, lu conjointement avec les règles 27 et 28 du Règlement intérieur de la CADHP (2020)

INVITATION AUX REPRÉSENTANTS DES MÉDIAS

OBJET: La 68^{ème} Session ordinaire de la Commission africaine des droits de l'homme

et des

peuples

QUAND: 14 avril – 4 mai 2021

Session publique: 14 - 24 avril 2021

Cérémonie d'ouverture : Mercredi 14 avril 2021, 09h30 - 10h30 (GMT)

Samedi et Lundi - Jeudi: 09h00 - 13h00 (GMT);

Vendredi: 09h00 - 11h30 (GMT)

Session privée: 25 avril - 3 mai 2021

Cérémonie de clôture : 4 mai 2021 (Séance publique) 10h00 – 11h30

(GMT)

LIEU: Session virtuelle, Webinaire Zoom





INSCRIPTION: Date limite: 31 mars 2021

INSCRIPTION POUR FAIRE UNE DÉCLARATION:

POINT 4: SITUATION DES DROITS DE L'HOMME EN AFRIQUE. Date limite: 13 avril 2021

POINT 6 : RAPPORTS D'ACTIVITES DES COMMISSAIRES ET DES MECANISMES SPECIAUX

(Interventions) Date limite: 21 avril 2021

DROITS DE RÉPONSE DES ÉTATS PARTIES :

POINT 4 : SITUATION DES DROITS DE L'HOMME EN AFRIQUE. Date limite : 22 avril 2021

DOCUMENTS DE LA SESSION PUBLIQUE : Documents publics de la 68^{ème} Session

ordinaire

Documents publics de la 68^{ème} Session ordinaire

LIEN WEBINAIRE ZOOM SESSION PUBLIQUE:

14 – 23 avril 2021 : Session publique

Https://Zoom.Us/Webinar/Register/WN gaIAghJMQEGhBzv79Pj5vQ

04 mai 2021 – Cérémonie de clôture (Séance publique)

Https://Zoom.Us/Webinar/Register/WN_gaIAghJMQEGhBzv79Pj5vQ

QUI: Tous les États parties, les Organes de l'Union africaine, les Institutions nationales des droits de l'homme, les Organisations internationales, les Organisations non gouvernementales, les Médias et d'autres membres du grand public sont invités à y prendre part.

La Commission se concentrera sur les activités suivantes de la Session :

- (i) Évaluation de la situation des droits de l'homme en Afrique ;
- (ii) Examen des Rapports des États sur leur mise en œuvre de la Charte africaine ;
- (iii) Examen des Demandes de Statut de Membre Affilié des INDH et de Statut d'Observateur des ONG :
- (iv) Discussions en Panel et lancements sur des questions d'actualité relatives aux droits de l'homme ;
- (v) Examen des Communications (plaintes introduites auprès de la Commission africaine et concernant des allégations de violations des droits de l'homme)

La Session ordinaire sera transmise en direct sur :

Https://Www.Youtube.Com/Channel/UCgwJmiMTr59J0jYZJJtfzuw





NOTE A L'INTENTION DES ÉDITEURS :

La Commission africaine des droits de l'homme et des peuples est le premier organe de l'Union africaine chargé des droits de l'homme. Elle a été créée en vertu de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (Charte africaine), le traité fondateur du système africain des droits de l'homme, pour la promotion et la protection des droits de l'homme en Afrique.

Au titre de l'article 31 de la Charte africaine, la CADHP se compose de onze membres qui doivent être choisis parmi les personnalités africaines possédant une compétence en matière de droits de l'homme et des peuples et siégeant à titre personnel. La CADHP se réunit quatre fois par an, en Sessions ordinaires et en Sessions extraordinaires.

Pour de plus amples informations sur la CADHP, veuillez consulter le site web de la CADHP au www.achpr.org

Pour plus de détails :

Mme Lindiwe Khumalo, Secrétaire exécutive a.i., Tel: +220 4410 505 / 506; Email: achpr.stcincoming@africa-union.org

Pour les demandes de renseignements des médias : <u>au-banjul@africa-union.org</u>

Pour les médias qui souhaitent participer à la Session, veuillez prendre contact avec : M. Eliot Nsega : Nsega E @ africa-union.org